

S'opposer au harcèlement et à la violence contre les femmes

ATTENDU QUE la violence sexiste touche principalement les femmes partout dans le monde et perturbe sérieusement leur vie, le harcèlement sexuel en étant la forme la plus couramment rapportée;

ATTENDU QUE la violence faite aux femmes constitue une violation de leurs droits de la personne et un obstacle à l'égalité entre les hommes et les femmes, et que la violence faite aux femmes dans le lieu de travail est une question fondamentale qui préoccupe les syndicats et affaiblit les droits, la sécurité, la santé et la dignité des travailleuses et travailleurs;

ATTENDU QUE le mouvement syndical, y compris le Syndicat des Métallos, s'est fermement engagé à prévenir la violence sexiste dans le monde du travail, à s'y attaquer et à y remédier;

ATTENDU QUE notre syndicat et tous les autres ont un rôle clé à jouer dans l'élimination de la violence faite aux femmes, notamment par la sensibilisation de leurs membres et de la collectivité en général à ce problème, ainsi que par l'action et la négociation collective.

PAR CONSÉQUENT, QU'IL SOIT RÉSOLU QUE :

- 1) Le Bureau exécutif international du Syndicat des Métallos accepte de signer l'engagement d'IndustriALL de «dire NON au harcèlement et à la violence contre les femmes» et de prendre des mesures pour remplir sa mission. Notre syndicat s'engage à :
 - S'opposer publiquement à toutes les formes de harcèlement et de violence contre les femmes et à condamner toutes les attitudes et actions qui perpétuent le sexisme et la violence.
 - Considérer le problème comme une priorité à l'interne et à consacrer les ressources nécessaires à la tenue d'activités visant à prévenir et à combattre cette violation des droits des femmes.
 - Favoriser une culture de respect envers les femmes à tous ses échelons, en sensibilisant davantage ses membres, son personnel et ses dirigeants, en les renseignant sur l'importance d'éradiquer la violence et le harcèlement dans le lieu de travail et notre syndicat.
 - Encourager ses membres à s'élever activement contre le harcèlement et la violence faite aux femmes, en particulier dans leurs propres lieux de travail.
 - Organiser des campagnes visant à prévenir et à combattre la violence faite aux femmes.

- Demander aux gouvernements d'adopter des lois qui protégeront les femmes contre la violence, et d'assurer leur mise en application.
 - Réclamer que les employeurs établissent des politiques contre toutes les formes de violence et de harcèlement au travail, et qu'ils sensibilisent leurs employés aux effets dévastateurs de la violence faite aux femmes et de l'importance d'y mettre fin.
 - Exiger que les employeurs développent des politiques et des procédures concrètes afin de prévenir et de combattre toutes les formes de violence faite aux femmes dans leurs installations et leurs chaînes d'approvisionnement, et qu'ils mettent en place des mécanismes sécuritaires auxquels les femmes peuvent recourir si elles sont victimes d'agressions ou d'attaques au travail.
 - Inclure l'éradication du harcèlement et de la violence contre les femmes dans nos revendications contractuelles.
- 2) Le Bureau, les dirigeants et le personnel du Syndicat des Métallos invitent fermement toutes les sections locales et tous les membres individuels du syndicat aux États-Unis et au Canada à signer aussi l'engagement qui se trouve à usw.to/NoViolence, et à appliquer les principes qu'il renferme.